

Une belle et
heureuse
année à
toutes et à
tous !!

Sommaire :

Aide aux concours
Procès de l'évasion fiscale
Compte rendu CTL emploi
Infos mutations
Rapport CESE



prochainement:

Un spécial lanceurs d'alerte
un retour sur PPCR
une analyse du baromètre
social
et le spécial entretien

Bonne lecture

Notre section vous souhaite sincèrement, ainsi qu'à vos proches, une belle et heureuse année, plein de petits et grands bonheurs, tant sur le plan personnel que professionnel.

Notre environnement professionnel, parlons-en... Cela fait quelque temps déjà qu'on l'annonçait mais c'est dorénavant une certitude, le monde du contrôle fiscal est en profonde mutation, et ce n'est qu'un début.

Certes, le pouvoir politique affiche une volonté « indéfectible » de lutter contre la fraude fiscale, répétant à l'envi qu'elle constitue un véritable vol de la société qui doit être sévèrement puni. Vous connaissez probablement ce discours. Peut-être même l'avez-vous apprécié et espéré qu'il se concrétiserait et, qu'après tout ce que vous avez lu sur le sujet, le gouvernement passerait enfin aux actes... Mais désormais, vous l'avez constaté, loin des envolées, on vous annonce encore et toujours des réductions de budget et des suppressions d'emplois : drôle de logique !

Le CTL emplois de la DNEF a eu lieu le 4 janvier dernier (compte rendu dans ces pages). Nous pourrions adhérer au discours de la direction qui estime que la DNEF est privilégiée par rapport à d'autres directions. Au vu du carnage que subissent les directions territoriales, d'une certaine manière, la direction n'a pas tort. Mais pour Solidaires Finances Publiques, il y a tout de même un sacré paradoxe entre la volonté affichée des pouvoirs publics et les moyens alloués aux services de la DGFIP..

La prise de conscience de l'importance des conséquences de la fraude fiscale dans l'opinion publique a franchi un nouveau pas le 9 janvier à Dax où se déroulait le procès de Jon Palais et, en parallèle le procès de l'évasion fiscale. Notre syndicat, un des principaux organisateurs avec Bizi, Alternatiba, Attac, y était largement représenté. Nous avons en effet soutenu et accompagné de nombreuses actions non violentes pour dénoncer l'ampleur de l'évasion fiscale organisée notamment par les banques (article page suivante).

Parmi les vœux que formule notre section pour cette nouvelle année : une meilleure considération de la DGFIP, de ses agents et de ses missions, et le renforcement global de ses moyens sont nos priorités.

Dans cet esprit, notre section vous proposera une action qui, dans une période où l'on parle beaucoup de fraude fiscale, tombe à point nommé tout en étant simple à mettre en œuvre.

La date anniversaire des Panamas Papers approche. La Plate Forme Paradis fiscaux et Judiciaires et ATTAC, dont notre syndicat est membre feront de cette semaine, du 3 au 8 avril, une période de mobilisation pour alerter les citoyens et interpellier les pouvoirs publics. Ce sera l'occasion pour nous de communiquer avec les agents de la DGFIP mais aussi avec les citoyens..à bientôt

Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas mais parce que nous n'osons pas que les choses sont difficiles

Tu passes un concours, une sélection ... Solidaires Fip peut T'aider !

Afin de soutenir les adhérents dans leurs efforts pour obtenir des concours ou des sélections, Solidaires Finances Publiques a mis en place un dispositif permettant aux candidats de bénéficier de fiches conseils, des questions posées aux oraux précédents et d'entretiens au cours desquels de précieuses recommandations pour progresser pourront vous être donnés.

De nombreux collègues ont déjà profité de ce dispositif avec succès à la clé !

Contacte la section pour plus d'informations

Procès de l'évasion fiscale à Dax: ce ne sont pas les faucheurs de chaises qu'il faut juger mais l'évasion fiscale en bande organisée.

Ce 9 janvier 2017 se tenait à Dax le procès de Jon Palais, militant faucheur de chaises. Les organisations, les Amis de la Terre, Attac, Bizi et Solidaires Finances Publiques ont décidé de faire de ce procès celui de l'évasion fiscale. C'est dans un cadre revendicatif et festif que cette journée particulière s'est déroulée.

Rappelez-vous : en 2015, des centaines de citoyens ont réquisitionné des chaises dans des banques pour dénoncer leur rôle dans le système de l'évasion fiscale. 60 actions ont été menées, toutes en plein jour, de manière non-violente et à visage découvert. Ces chaises ont été remises lors du procès Cahuzac : tout un symbole...

Les banques organisent une véritable industrie de l'évasion fiscale, et abritent des milliards de dollars dans les paradis fiscaux : 80 milliards d'euros en France, 1000 milliards au niveau européen et on estime à plus de 20 000 milliards de dollars au niveau mondial le montant des actifs placés « off shore ». Ces sommes astronomiques manquent aux finances publiques, et nous privent de moyens pour financer nos écoles, des crèches, des transports publics, des logements, des hôpitaux, la justice, etc. à l'heure même où le chômage, la pauvreté et les inégalités augmentent.

Comme les lanceurs d'alerte, ce militant a mené une action non-violente au nom de l'intérêt général. Etait-il donc juste de laisser un militant être condamné (il risquait 5 ans de prison) alors qu'il n'avait pas d'autre but que de faire connaître aux citoyens les agissements des banques, alors que les évadés fiscaux et les organisateurs de l'évasion fiscale bénéficient d'une impunité quasi totale ?

Dès février 2015, Solidaires a soutenu Jon Palais car nous avons estimé que cette action était très proche de la nôtre et de nos messages.

A l'occasion de son procès le 9 janvier à Dax, plus de 2 000 manifestants sont venus soutenir Jon Palais dans son combat judiciaire et dénoncer dans un « procès de l'évasion fiscale » les conséquences sociales, économiques, environnementales et démocratiques des pertes de recettes fiscales pour tous les Etats.

La prise de conscience citoyenne portée par les différentes organisations doit obliger les responsables politiques à s'engager véritablement et efficacement à lutter contre la fraude et l'évasion fiscales. Cette journée est une première victoire pour le militant Jon Palais mais aussi pour tous celles et ceux qui luttent contre la fraude fiscale, l'injustice fiscale et les inégalités.

Le Procureur de la République demande que les charges pour le recel soient abandonnées et a plaidé pour une « dispense de peine » et n'a parlé que « d'emport de chaises » et non de vol. L'absence des représentants de la BNP a été soulignée par tous !

Ce procès emblématique sur la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales doit être tout autant porteur d'espoir pour les lanceurs d'alerte injustement mis en accusation et que nous soutenons : Solidaires Finances Publiques espère et souhaite une relaxe pure et simple tant pour Jon Palais que pour Antoine Deltour, Raphael Hallet et Edouard Perrin injustement mis en cause dans le cadre de l'affaire Luxleaks.

Le 23 janvier, le jugement a été prononcé : Jon est relaxé ! C'est une victoire symbolique importante ! Il est clair que ce combat légitime et juste contre l'évasion fiscale doit se poursuivre : prochain RDV le 3 avril (anniversaire des « Panama paper »), nous y reviendrons très vite !

Le slogan porté par Solidaires Finances Publiques de Justice Fiscale, Justice Sociale doit dépasser les mots et devenir enfin une réalité.

Mutations 2017

N'oublie pas de nous transmettre le double de ta demande validée pour que les capistes nationaux la vérifient au moment de la sortie du projet

Dates de sortie des projets su Ulysse

Pour les C : 10 avril
Pour les B : 4 mai
Pour les A : 3 mai

COMPTE-RENDU DU CTL EMPLOI du 4 janvier 2017

Les organisations syndicales ont décliné leur déclaration liminaire. En réponse, sans commenter la politique, le président a reconnu que le contexte était morose pour les finances publiques tout en soulignant les aspects positifs de la loi de finances dont certains concernent la DNEF : la simplification du L16 B et la rémunération des aviseurs (sujet sur lequel notre section reviendra dans un prochain journal). Pour lui, le contexte défavorable à notre ministère s'explique en partie parce que les policiers ont plus l'écoute du pouvoir que les agents des finances publiques. Il a tenu à souligner que les membres de la parité administrative étaient aussi attachés que nous au service public.

Si nous pouvons comprendre qu'un effort particulier soit porté sur le recrutement de policiers dans la période, nous ne pensons pas que cela doit être au détriment d'autres fonctionnaires. Est-ce que la DGFIP et particulièrement la DNEF n'auraient pas un rôle à jouer dans la lutte contre le terrorisme et la délinquance financière ? Pour nous il est évident que nous devons avoir notre place dans ce combat !

Les citoyens prennent de plus en plus conscience de la gravité de la fraude fiscale et du vol de la collectivité que constitue celle-ci. Comme pour les policiers, ils sont demandeurs de plus et mieux de services publics pour les protéger, pour lutter contre les fraudes...mais ils sont parfois tentés de se laisser influencer par le discours qui martèle qu'il faut moins de fonctionnaires... quel paradoxe !

Les fonctionnaires de la DGFIP sont socialement utiles et budgétairement rentables. Cela est démontré quotidiennement. D'une manière plus générale, êtes-vous vraiment d'accord pour que les fonctionnaires soient la variable d'ajustement du budget de l'Etat ? Nous reviendrons d'ailleurs sur ce sujet et celui de la dette prochainement.

De plus, si la parité administrative estime que le DG actuel défend suffisamment sa direction, nous ne partageons pas ce point de vue : nous ne pensons pas qu'il puisse obtenir la palme des défenseurs des agents de la DGFIP. Même s'il faut bien admettre qu'il n'est pas totalement maître de la volumétrie des emplois nous le soupçonnons fortement de ne pas employer toute sa force de conviction pour défendre nos emplois.

Pour en venir à l'ordre du jour de ce CTL : tout d'abord, il faudrait le rebaptiser puisque depuis de nombreuses années, on n'y parle plus que de suppressions d'emplois et non d'adéquation entre la charge de travail et les emplois alors que c'est bien là la vocation première de cette instance. La DG ne prend même plus la peine d'examiner les missions pour ajuster le nombre de postes nécessaires comme c'était (plus ou moins) le cas avant. Dorénavant, le pouvoir politique décide que la DGFIP doit rendre tant d'emplois, quelle que soit la charge de travail ou l'évolution des missions (à part la très légère et insuffisante exception cette année)

Le Président a donc abordé les suppressions d'emplois à la DNEF. Cette année, la Direction a ciblé ces dernières sur les postes vacants et concernent deux emplois B et un emploi C concentrés sur le site de Pantin : deux en BII parisiennes et un au sein de la deuxième division.

En effet, deux emplois B sont demeurés vacants dans les BII parisiennes à l'issue du dernier mouvement de mutation. Selon l'équipe de direction, les emplois B de BII n'attirent pas suffisamment les candidats, et dans certains cas, il est même difficile d'en trouver. Certes, la définition du profil pour les B en BII est extrêmement complexe; une vigilance particulière doit être apportée au recrutement. La parité administrative a cité des difficultés rencontrées dans certaines BII ces dernières années qui ont affecté les équipes et ont eu pour conséquence une souffrance des agents dans leur univers professionnel. La réponse à ces difficultés ne devrait pas être la suppression de ces postes mais une réflexion sur l'organisation des services et la formation à apporter.

La parité syndicale a voté contre les suppressions d'emploi. Ce vote est symbolique mais témoigne de l'attachement des OS au service public. Dans le contexte actuel, nous devrions parler de créations de missions avec les emplois correspondants : quand on veut mener correctement une mission, en l'occurrence la lutte contre la fraude et l'optimisation fiscale agressive, on se donne les moyens d'y parvenir !

Dans le cadre de ce CTL , le rattachement administratif de la BNEE au sein de la DNEF a été abordé. En effet, à compter du 1^{er} septembre prochain, ce service sera rattaché administrativement à la DNEF mais cette structure, placée auprès des services de police, relèvera toujours de la DG. Ce transfert emportera un surcroît d'activité pour les services du personnel : outre la rémunération et les frais de déplacement, la gestion administrative pure (notation, mutation,,,) incombera à la division des ressources humaines et budgétaires.

La direction a abordé la question des ponts naturels 2017 au cours du CTL : ceux-ci sont fixés au vendredi 26 mai et au lundi 14 août.

Évitement de l'impôt : un rapport instructif du Conseil économique, social et environnemental

La « troisième chambre » de la République, le Conseil économique, social et environnemental (CESE), vient de publier un rapport intitulé « Les mécanismes d'évitement fiscal, leurs impacts sur le consentement à l'impôt et la cohésion sociale ». Dans ses travaux, le CESE se réfère à l'estimation de 60 à 80 milliards d'euros provenant de l'évitement illégal de l'impôt (estimation de notre syndicat devenue la référence) et aux pertes dues à l'optimisation fiscale agressive, parfois légale, parfois illégale, de 40 à 60 milliards d'euros (estimation publiée dans un rapport de l'Assemblée nationale).

Le rapport revient sur les mécanismes permettant aux multinationales d'éviter l'impôt (comme la manipulation des prix de transfert) mais aussi sur leur impact sur le consentement à l'impôt. Les citoyens ont de fait, et de plus en plus, le sentiment de payer pour ceux qui évitent l'impôt. Combattre et neutraliser ce phénomène est, pour le CESE, une condition impérative à un renforcement du consentement à l'impôt. Le CESE rappelle le poids des paradis fiscaux et la demande des citoyens de combattre véritablement l'évasion fiscale. On ne peut que souscrire pleinement à ses propos !

Parmi les préconisations, outre l'organisation du « Cop 21 fiscale » et l'application pleine et entière du plan « BEPS » de l'OCDE, le CESE se veut volontariste. On relèvera ainsi parmi les propositions du rapport le besoin de renforcer les moyens, notamment humains, des services de la DGFIP, l'amélioration de l'information publique, la protection des lanceurs d'alerte ou encore la nécessité d'avancer sur l'harmonisation fiscale européenne de l'imposition des sociétés. Autant de revendications chères à notre organisation syndicale.

Bulletin d'adhésion 2017

Solidaires Finances Publiques DNEF

Coupon à remettre à votre correspondant ou à votre trésorière :
Françoise SERIN, BRS ou Rachel HUG, Bureau 114

IDENTIFIANTS

N° DGFIP (6 chiffres) N° ANAIS (10 chiffres)

NOM d'usage Prénom

NOM de naissance Date de naissance/...../.....

Cadre : Grade : Echelon : Indice :

Montant de la cotisation → Temps partiel %

Informations professionnelles

Service :

Site :

@

☎

Ces informations sont obligatoires

Informations personnelles

Adresse perso :

.....

@

☎

*Ces informations sont facultatives,
tu pourras les modifier dans ton profil sur solidairesfinancespubliques.org*

Je souhaite recevoir des informations par mail OUI NON Signature :

Je souhaite adhérer à Solidaires Finances Publiques OUI NON